



# Projet de construction d'une installation d'entreposage sous eau de combustibles usés à La Hague

Concertation du 22 novembre 2021  
au 18 février 2022

Cahier n° 6



## S2NM-CFDT

Le Syndicat National du Nucléaire de la Métallurgie Cfdt (S2NM-CFDT) regroupe les sections syndicales Cfdt du CEA, d'ORANO, de l'ANDRA, de l'IRSN et de certaines entreprises sous-traitantes. Le S2NM-CFDT apporte sa réflexion dans l'élaboration des positions de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) sur les orientations relatives à son champ professionnel en particulier sur les sujets intéressant le domaine du nucléaire. Le S2NM-CFDT est un contributeur reconnu dans le cadre du dialogue social des entreprises précitées.

### Contact

Sébastien LAMBERT  
FGMM, 49 avenue Simon Bolivar  
75019, Paris  
Tél : +33.6.37.42.68.06  
Sebastien.lambert.cfdt@cea.fr  
s2nm.cfdt-fgmm.fr

## CAHIER D'ACTEUR

### Pour le maintien d'une cohérence dans la filière du nucléaire française.

#### SYNTHESE

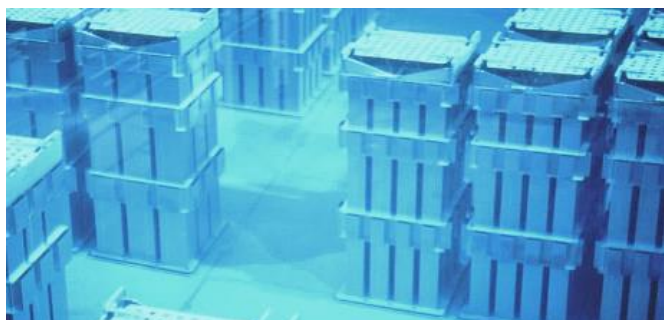
Pour le Syndicat National du Nucléaire de la Métallurgie (S2NM-CFDT), la gestion des matières radioactives et des déchets issus de l'exploitation du parc électronucléaire français doit s'opérer dans le respect de la sûreté nucléaire, de l'environnement, de la sécurité des salariés et des populations, et en veillant aux prérogatives des entités composant la filière du nucléaire française.

L'enjeu de l'enquête publique engagée sur le projet de construction d'une installation d'entreposage sous eau de combustibles usés à La Hague, n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le nucléaire, mais d'être responsables vis-à-vis des matières radioactives issues des centrales nucléaires. Pour ce faire, il est important de déterminer les meilleures options pour gérer au mieux les combustibles usés issus de l'exploitation de ces centrales.

Le S2NM-CFDT ne remet pas en cause le besoin de nouvelles capacités d'entreposage des combustibles nucléaires usés d'EDF pour limiter leur stockage en centrale. Nous recommandons simplement, que dans un souci de cohérence de la filière et pour veiller aux prérogatives de chaque entité, la nouvelle installation envisagée sur le site de La Hague soit propriété d'EDF mais avec une exploitation par ORANO en vue d'une valorisation ultérieure de ces combustibles usés.

Le S2NM-CFDT invite à avoir une gestion responsable de ces combustibles usés en mettant en place du mono ou multirecyclage de toutes ressources valorisables. Toute partie n'entrant pas dans ce principe doit être considérée comme un déchet nucléaire dont la gestion doit être examinée avec l'ANDRA.

# LE PROJET DE PISCINE : UN ENJEU STRATEGIQUE LA GESTION DES COMBUSTIBLES USES



## Limiter les quantités de déchets radioactifs

La CFDT était intervenue dans le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) de 2019. Dans ce cadre, la première organisation syndicale de France s'était exprimée pour la réduction progressive de la part du nucléaire dans le mix énergétique et donner une plus grande part aux énergies renouvelables dans la production d'électricité. Pour autant, il ne faut pas comprendre dans cette expression une demande d'arrêt de la production d'électricité par les technologies nucléaires mais plutôt un ré-équilibre des modes de production. Les énergies renouvelables et nucléaires ne sont pas opposables mais complémentaires !

Au cours de ce débat public, la CFDT a également réaffirmé la nécessité d'avoir une politique responsable en ce qui concerne la gestion des matières et des déchets radioactifs. Dans le respect des générations futures, il convient de limiter autant que possible les quantités de déchets radioactifs à gérer. Ce postulat demande donc d'effectuer dans la mesure du possible un recyclage des combustibles afin de pouvoir réutiliser les matières valorisables.

## La nécessité du recyclage des combustibles usés

La France a fait le choix de valoriser les combustibles usés

avec la mise en œuvre et le maintien en condition opérationnelle des installations du cycle du combustible chez ORANO. La CFDT rappelle que tant qu'il y aura du nucléaire dans notre pays, elle se prononce pour une utilisation totale ou partielle du « Mox » dans quelques réacteurs du parc électronucléaire français. L'entreposage à terme des combustibles usés sans recyclage ne peut être une solution pérenne socialement acceptable. Ce qui est valorisable doit être valorisé. Les déchets ultimes doivent être gérés et ne pas en laisser la charge aux générations futures, sans les enfermer dans des choix irréversibles. C'est pourquoi la CFDT reste favorable pour ces déchets ultimes à la mise en œuvre de la phase pilote de Cigéo.

Les combustibles chargés dans les réacteurs sont utilisés pendant 4 à 5 ans pour produire de l'électricité. Ils sont ensuite déchargés et entreposés dans les piscines des bâtiments combustibles des centrales pour une première phase de décroissance thermique et radioactive pendant 1 à 4 ans. Ils sont alors évacués vers le site d'ORANO la Hague en vue d'un traitement après un nouvel entreposage en piscine de 7 ans en moyenne.

Pour le S2NM-CFDT, la création d'une nouvelle piscine sur le site de la Hague n'a de sens que si ces combustibles usés sont conservés en vue d'un traitement par l'industriel ORANO, sinon ils doivent être considérés comme des déchets et confiés à l'ANDRA. Si la vocation de cette piscine est d'entreposer ces combustibles avant un recyclage ou pour un nouveau cycle, il convient qu'ils soient dès à présent confiés à ORANO.

## UNE PISCINE EDF – UNE EXPLOITATION NUCLEAIRE ORANO

### La nécessité d'un entreposage supplémentaire pour les combustibles usés

Le S2NM-CFDT considère, comme l'ASN, que la gestion des installations d'entreposage des combustibles issus des centrales électronucléaires françaises contribue à la sûreté du parc. Compte tenu des projections sur les flux annuels entrants et sortants, ainsi que des hypothèses de

la programmation pluriannuelle de l'énergie et du moxage des réacteurs actuels ou à venir, un complément des capacités d'entreposage semble inéluctable. Sans cela, que ferions-nous des combustibles usés ? Si rien n'est fait, le nombre de places pour les assemblages usés dépassera la capacité opérationnelle de l'usine ORANO La Hague en 2032. Une saturation des installations serait alors à prévoir. Ceci resterait vrai, même en cas d'abandon du projet de multirecyclage des combustibles des réacteurs français.

La mise en service d'une nouvelle piscine EDF d'entreposage sous eau de combustibles usés à la Hague en 2034 semble déjà insuffisante pour éviter cette saturation. Le S2NM-CFDT demande un point de vigilance de l'Etat et l'ASN sur le suivi calendaire du projet. Tout retard conduirait à un risque quant à la saturation des installations d'entreposage. Le S2NM-CFDT recommande d'évaluer avec l'ensemble des entités du nucléaire une solution transitoire d'entreposage temporaire pour éviter cette saturation.

La nouvelle installation envisagée pour le moment à la Hague peut être propriété de l'énergéticien EDF, mais doit de notre point de vue avoir ORANO comme exploitant nucléaire. Cela n'aurait aucun sens de saturer les capacités d'entreposage de cet industriel du cycle du combustible avant la mise en service de la nouvelle installation, puis de chercher à défendre ses propres intérêts. L'Etat doit chercher la coopération entre ses deux acteurs majeurs de la filière du nucléaire.

### **La densification des piscines d'ORANO la Hague : une étape intermédiaire.**

Densifier les piscines de la Hague consiste à modifier le format des paniers accueillant du combustible et ainsi augmenter la capacité d'entreposage d'environ 20% dans les installations actuelles. Cela permet au client EDF d'entreposer ses éléments combustibles chez ORANO tout en ne saturant pas à court terme les piscines actuelles de la Hague. Cette option permet d'attendre la mise en service de la nouvelle installation d'entreposage EDF. La CFDT est favorable à cette évolution de la

capacité d'entreposage du combustible par ORANO, sous réserve d'une conservation de la sûreté des installations et des autorisations par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

### **Un unique exploitant nucléaire à la Hague**

Le projet envisagé repose sur la vente de terrain d'ORANO à l'industriel EDF. Même si cela peut sembler avoir du sens, l'exploitation de cette nouvelle infrastructure par ORANO permettrait des avantages certains :

- Gestion unique des matières fissiles et maîtrise accrue de la sous-criticité.
- Amélioration de la défense en profondeur en évitant une multitude d'accès au site.
- Surveillance accrue des effluents radioactifs et information par un unique exploitant. Pas de responsabilité partagée.
- Traitement de l'ensemble des effluents par la Station de Traitement des Effluents (STE) d'ORANO.
- Amélioration de la gestion de crise en cas d'agression.

## **UN PROJET DEVANT ETRE SOCIALEMENT RESPONSABLE**

### **FAIRE DE LA SOUS TRAITANCE UN POINT DE VIGILANCE**

Compte tenu de l'importance de ce projet pour la filière française, il convient que tous les acteurs, nucléaires ou non, se sentent concernés par les enjeux de ce chantier et disposent d'une information pleine et entière sur le projet. La sûreté est l'affaire de tous, avant, pendant et après la construction. Tout retard calendaire ou malfaçon peut apporter un risque vis-à-vis de la programmation de la gestion des matières nucléaires.

Pour le S2NM-CFDT, il ne faut pas que différents statuts viennent créer des inégalités de traitement quant aux conditions d'emploi pendant et après le chantier de

construction de l'installation. Nous demandons également une transversalité des droits des salariés lors du changement de contrat des prestataires.

Le S2NM-CFDT demande également un suivi médical homogène pour l'ensemble des personnels contribuant au fonctionnement de l'installation (donneur d'ordre et sous-traitant).

## UN DEVELOPPEMENT LOCAL A LA HAUTEUR DE L'ENJEU

Ce projet de nouvelle infrastructure nucléaire doit se faire en favorisant le tissu local. Il est prévu plus de 500 personnes au plus fort du chantier de génie civil. L'exploitation envisagée sur une centaine d'années doit également apporter un développement économique entre 150 et 300 salariés. EDF devra apporter son expérience des grands chantiers en terme d'accompagnement et d'insertion territoriale. Il conviendra de prendre en considération le rapport Folz de 2019 sur la construction de l'EPR de Flamanville.

## UNE CONCERTATION PERMANENTE

Le S2NM-CFDT considère que chaque partie intéressée par le projet a le droit à l'expression. Il convient cependant que les débats locaux ou dématérialisés se réalisent dans le respect des biens et personnes. Les débats publics doivent avoir lieu en écoutant toutes les parties prenantes et ne pas être instrumentalisés par des pro ou opposants au projet.

## CONCLUSION

La gestion adaptée des combustibles usés est une nécessité absolue. Le sujet ici n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre le nucléaire, mais de quelle solution nous avons besoin pour assurer la sûreté du parc électronucléaire français. Pour le S2NM-CFDT, la construction d'une installation d'entreposage de combustibles usés d'EDF à La Hague ne fait pas de doute. Dans un souci de cohérence, le S2NM-CFDT recommande cependant que l'exploitant nucléaire de cette installation soit ORANO, si ces combustibles ont vocation à être traités. Si ce n'est pas le cas, l'entreposage doit être confié à l'ANDRA dans le cadre des missions d'ordre public de chaque entité. Le chantier et l'exploitation de l'installation doivent également comporter un volet social. Il faut également poursuivre les efforts de R&D quant au multirecyclage afin de limiter les quantités de déchets ultimes.

